

Supplément au diplôme

1. Informations sur le titulaire du diplôme

1.1 Nom de famille	Muster
1.2 Prénom(s)	Peter
1.3 Date de naissance	01.01.2000
1.4 Numéro matricule	1234.5678.90

2. Informations sur le diplôme

2.1 Intitulé du diplôme et du titre

Spécialiste du commerce international avec brevet fédéral

Foreign Trade Specialist
Federal Diploma of Higher Education

2.2 Principaux domaines d'études couverts par le diplôme

Formation de spécialiste du commerce international avec brevet fédéral

2.3 Nom de l'entité ayant délivré le diplôme

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne,
www.sefri.admin.ch

2.4 Nom de l'entité ayant organisé la procédure de qualification

EPAH-EFCE, Examens fédéraux Commerce extérieur
www.epah-efce.ch

2.5 Langue(s) de formation/d'examen

Français, allemand ou italien

3. Informations sur le niveau de qualification

3.1 Niveau de qualification

Cadre national des certifications formation professionnelle: Niveau 5

Cadre européen des certifications: Niveau 5

Diplôme de la formation professionnelle de degré tertiaire

Le cadre national des certifications formation professionnelle est un outil de transparence constitué de huit niveaux.
Cf. point 8. Informations sur le système éducatif national.

3.2 Durée et étendue du programme de formation

L'étendue et la durée de la formation ne sont pas réglementées. Seule la procédure de qualification fait l'objet d'une réglementation.



Le présent supplément au diplôme se fonde sur l'art. 4, al. 2, de l'ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1). Il suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES (décision n° 2241/2004/CE). Le supplément fournit des données suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable de qualifications (diplômes, titres, certificats, attestations, etc.). Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut de la qualification acquise par la personne désignée par le certificat original auquel ce supplément est annexé. Le supplément

au diplôme ne peut pas être utilisé séparément du certificat original. Il est dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.sefri.admin.ch.

3.3 Conditions d'accès

- a) Certificat fédéral de capacité, diplôme d'une école de commerce reconnue par la Confédération, certificat de maturité (tous types) ou autre titre équivalent;
- b) au moins trois années d'expérience professionnelle dans le domaine du commerce international

4. Informations sur le contenu et les résultats obtenus

4.1 Type de qualification

Examen fédéral

4.2 Exigences de la qualification

Les spécialistes du commerce international avec brevet fédéral assument des tâches qualifiées et spécialisées dans le domaine de l'importation, de l'exportation et du cross-trade de biens et de services dans des entreprises commerciales, de services et de production opérant à l'échelle internationale. Ils assurent la disponibilité de toutes les informations et de tous les documents nécessaires pour le commerce international et veillent au respect des réglementations nationales et internationales. Pour ce faire, ils collaborent en externe avec les assurances, les banques, les entreprises d'expédition, les entreprises de transport et les douanes. Au sein de l'entreprise, ils travaillent en étroite collaboration avec les services de marketing, de vente, d'achat et de production. Les spécialistes du commerce international se distinguent par leurs compétences interculturelles, leur connaissance des langues étrangères, leur apparence soignée et leur professionnalisme. Ils traitent les transactions commerciales courantes de manière autonome et coordonnent les cas plus complexes avec des spécialistes internes et externes. Selon leur fonction, ils sont chargés de la conduite d'une équipe.

4.3 Détails de la qualification

Les spécialistes du commerce international avec brevet fédéral

- planifient et organisent le transport de marchandises à destination du monde entier par tous les modes de transport en tenant compte des spécificités nationales, économiques et écologiques;
- soutiennent les services internes et les partenaires commerciaux externes afin que les clients reçoivent les biens ou les services dans les délais impartis;
- négocient en anglais et dans d'autres langues avec les clients et les fournisseurs dans le cadre de transactions commerciales, tiennent compte des particularités culturelles et obtiennent des conditions optimales;
- évaluent les aspects liés aux ressources, à l'énergie et à l'environnement de leurs activités commerciales et appliquent les normes internationales en matière d'environnement;
- préparent et organisent le dédouanement et le prélèvement de la TVA avec tous les documents nécessaires en tenant compte des règles d'origine, des barrières commerciales et des réglementations douanières;
- identifient les risques liés au commerce international et les minimisent dans le sens des objectifs de l'entreprise;
- vérifient l'exactitude et la faisabilité des offres, négocient avec les prestataires des services logistiques et calculent les coûts de revient après l'exécution de la commande;
- observent les développements du commerce international, les interprètent et en déduisent les mesures appropriées;
- se forment en permanence et contribuent, en tant que professionnels, au développement des équipes et au transfert interne des connaissances.

4.4 Système de notation et précision sur l'attribution des notes

L'obtention du brevet indique que la qualification a été acquise.

4.5 Appréciation générale des résultats

L'obtention du brevet indique que la qualification a été acquise.

5. Informations sur la fonction de la qualification

5.1 Accès à un niveau d'études supérieur*

Les voies de formation envisageables sont mentionnées et commentées sous le point 8 "Informations sur le système éducatif national".

* La décision en matière d'admission relève de l'institution d'accueil.

5.2 Statut professionnel conféré

Le brevet autorise ses titulaires à porter le titre légalement protégé de "Spécialiste du commerce international avec brevet fédéral".

6. Informations complémentaires

6.1 Informations complémentaires

6.2 Autres sources d'information

Des renseignements supplémentaires, y compris une description du système national de la formation professionnelle, sont disponibles sur www.sefri.admin.ch, www.orientation.ch et

www.epah-efce.ch

7. Certification du supplément

Ce supplément au diplôme fait référence aux documents originaux suivants:

– Ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1)

Règlement du 9 août 2021 concernant l'examen professionnel de spécialiste du commerce international

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
La Secrétaire d'Etat

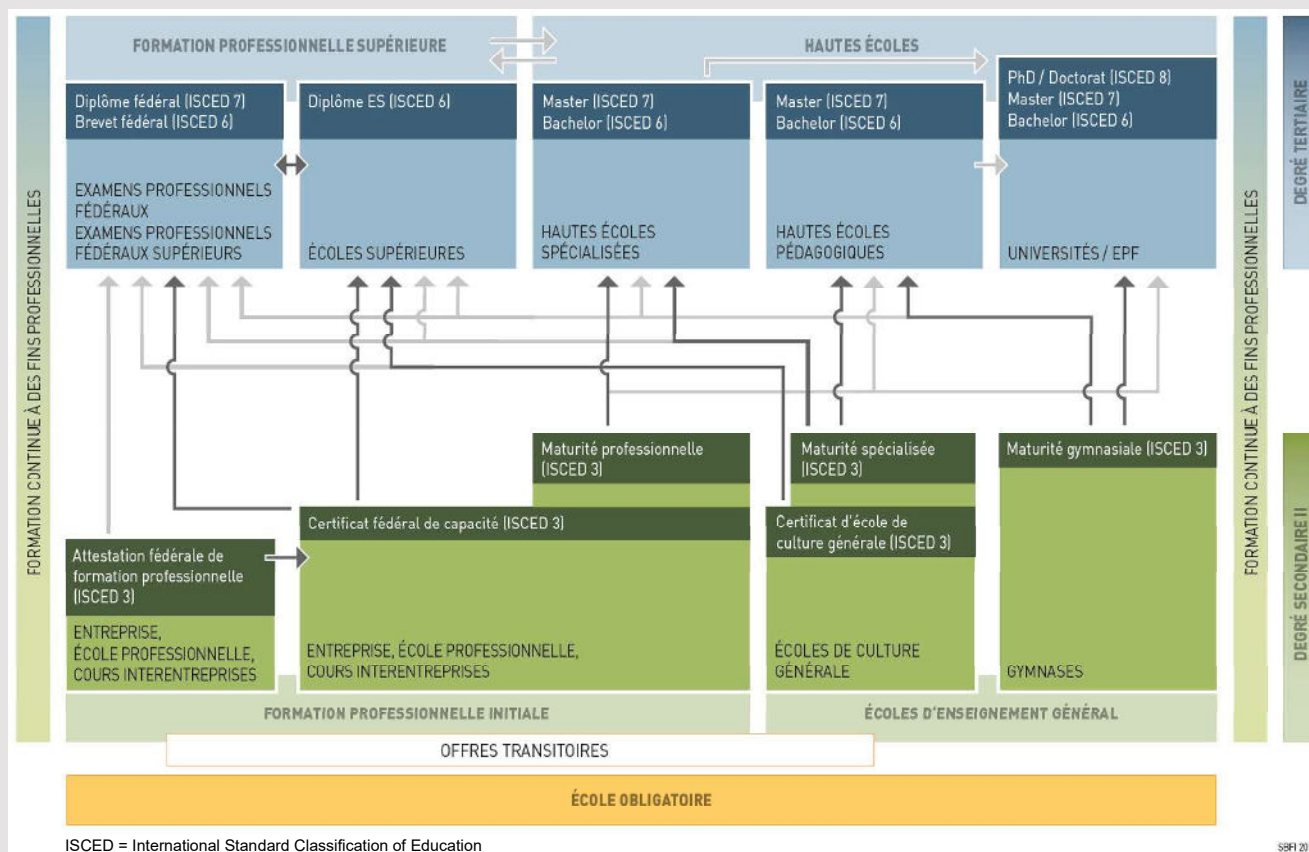


Martina Hirayama

Date d'émission:

Emis par: Organe national de référence: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, www.sefri.admin

8. Informations sur le système éducatif national



La formation professionnelle supérieure du degré tertiaire

En Suisse, les formations du degré tertiaire s'effectuent soit dans le cadre d'une formation professionnelle supérieure soit auprès d'une haute école. Les diplômes de la formation professionnelle sont les suivants: brevets fédéraux, diplômes fédéraux et diplômes ES reconnus au niveau fédéral. Les personnes ayant achevé avec succès une formation professionnelle initiale et qui justifient de plusieurs années d'expérience professionnelle qualifiante peuvent accéder à l'offre diversifiée de la formation professionnelle supérieure.

Les offres de la formation professionnelle supérieure se distinguent par leur orientation vers la pratique professionnelle et vers les besoins du marché du travail. Les associations professionnelles définissent les contenus des formations et assurent la qualité des filières de formation et des examens. La formation professionnelle supérieure encourage l'apprentissage basé sur la pratique, l'application rapide des connaissances professionnelles nouvellement acquises et un rythme d'innovation élevé. Elle forme des spécialistes et des cadres qualifiés en mesure d'assumer de manière autonome, sans longue mise au courant préalable, des activités exigeantes et à responsabilité. Les titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure assument souvent des fonctions de cadre ou gèrent leur propre entreprise.

La formation professionnelle initiale du degré secondaire II

La formation professionnelle initiale réglementée par l'Etat est la voie d'accès habituelle aux formations professionnelles supérieures. Elle compte des formations de trois et quatre ans sanctionnées par le certificat fédéral de capacité (CFC) mais aussi des filières de deux ans qui mènent à l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). La formation professionnelle initiale se caractérise par son lien étroit entre la théorie et la pratique, et prépare les futurs professionnels à l'exercice autonome de leur activité. En plus des compétences professionnelles, elle dispense aux personnes en formation également des compétences méthodologiques, sociales et personnelles. Elle peut être suivie à plein temps dans le cadre d'une formation en école, mais en règle générale, elle s'articule autour de trois lieux de formation: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises. Après avoir obtenu un CFC ou une AFP, les jeunes professionnels intègrent en règle générale le marché du travail. Au bénéfice d'une plus longue expérience professionnelle, ils auront par la suite la possibilité de suivre une filière de la formation professionnelle supérieure.

Le système éducatif suisse

Le système éducatif suisse repose sur deux piliers: la voie de la formation de culture générale et celle de la formation professionnelle. Un changement de voie est possible en tout temps, sur la base, dans certains cas, de prestations complémentaires. D'une manière générale, le système éducatif suisse se caractérise par une grande perméabilité.

Cadre national des certifications (CNC) formation professionnelle

Le CNC formation professionnelle est un outil de transparence constitué de huit niveaux. Grâce au cadre européen des certifications (CEC), l'outil de référence élaboré par l'UE, le CNC formation professionnelle facilite la comparaison entre diplômes de différents pays.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.cnc-formationprofessionnelle.ch